



Conseil communal de Vufflens-la-Ville

Procès-verbal

Séance du MERCREDI 20 juin 2018

PV 2-2018

1. ACCUEIL, CONTRÔLE DES PRÉSENCES

Le Conseil ayant été régulièrement convoqué, le Président, M. Sébastien Jaquier, ouvre cette séance, en saluant les membres de l'Assemblée et de la Municipalité ainsi que la presse et le public.

Avant de débiter la séance, l'Assemblée observe une minute de silence en mémoire du Conseiller Henri Wehrli, décédé le 14 avril 2018.

Quorum

36 membres présents, 9 membres absents excusés.

L'Ordre du jour a été accepté à l'unanimité et est suivi tel que proposé.

2. ASSERMENTATION

Suite au décès de M. Henri Wehrli, un nouveau membre a dû être nommé au Conseil communal. Mme Cynthia Fivaz figurant en tête de la liste d'attente a accepté d'honorer son mandat.

Conformément à l'article 9 de la loi cantonale sur les communes, lu préalablement par M. Sébastien Jaquier, Président, Mme Cynthia Fivaz a prêté serment. Le Président lui a souhaité une cordiale bienvenue, tout en la remerciant de consacrer quelques moments à la chose publique.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 MARS 2018

Le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 mars 2018 n'a suscité aucune modification et a été accepté à l'unanimité des voix.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Sortie du CC 2018 :

- Le 4 mai, nous avons eu le plaisir de partager un moment de convivialité lors de notre traditionnelle sortie du Conseil. Je tiens ici à remercier la Municipalité pour son invitation. La visite de Camion Transport était très intéressante et la soirée fort agréable.

Votations :

- Lors des votations du 10 juin, notre commune a, tout comme le restant de la Suisse, refusé l'Initiative Monnaie pleine et à accepter la Loi fédérale sur les jeux d'argent. La participation à ces deux scrutins a été de 41% environ.
- Les prochaines dates de votations sont les dimanche 23 septembre et 25 novembre. Les objets ne sont pas encore connus.

Fonds du CC :

- Conformément au règlement spécifique, je vous donne ce soir l'état du solde du fonds du CC à ce jour, qui s'établit à **32'681.- CHF** soit un montant identique à celui présenté en octobre 2017 (PV du 25.10.17). Depuis cette date, le fonds n'a, ni été alimenté, ni été utilisé.

Courriers reçus :

- Une lettre de M. Mario Ferrari, Conseiller communal et concernant la circulation au Cuvillard. (annexe 1)
- La réponse écrite de M. Michel Chassot, de la Gendarmerie (annexe 2).

Le Président, M. S. Jaquier, donne lecture du courrier reçu et passe ensuite la parole à la Municipalité pour répondre à cette demande. M. E. Maeder, Conseiller municipal donne lecture de la lettre de la Gendarmerie et donne des explications sur les mesures prises.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Mme Ingrid Rossel, Syndique

Ajerco - Inauguration d'une UAPE et Garderie : En date du 26 mai 2018, nous avons officiellement inauguré notre UAPE les Lionceaux, ainsi qu'une garderie à Cossonay. Ces ouvertures marquent une nouvelle possibilité pour les parents de placer leurs enfants pendant leur temps de travail.

Journée publique de la RC 177 : Comme déjà annoncé lors du dernier Conseil, réservez la journée du 8 septembre pour la manifestation destinée au public de la RC 177. Toute la population recevra un tout-ménage à ce sujet de la part du Canton.

L'ouverture officielle au niveau politique se fera le 4 octobre, et la route sera ensuite ouverte à la circulation.

AsiVenoge : Le 1^{er} mai l'assemblée intercommunale Asivenoge approuvait les premiers préavis de son histoire, à savoir les compétences et pouvoirs du codir, les rémunérations et le budget de fonctionnement. Au niveau du législatif un préavis a été approuvé pour les indemnités des membres du Conseil Intercommunal, pour les commissions, ainsi que pour son bureau. Le codir étudie actuellement les futurs transports pour la rentrée 2019, il lancera dès cet automne une procédure de marché public. Nous allons présenter un préavis demandant l'octroi d'un crédit d'étude pour la construction de 8 classes sur le site de Penthalaz. Ce dernier sera présenté lors du prochain Conseil Intercommunal du 3 juillet 2018. Pour mémoire la séparation pour le primaire 1 à 8 Harmos sera effective au mois d'août 2019 conformément à la décision 158 de la DGEO. L'Asivenoge prendra à ce moment là les élèves sous son égide et l'Asicope ne s'occupera plus que du secondaire 9 à 11 Harmos

Asicope : Dans sa séance du 28 mars, le Conseil Intercommunal a accepté à l'unanimité un préavis pour le remplacement du mobilier de 23 classes du PAM1 à Cossonay ainsi que des chaises de la salle de musique du PAM3. Tous ce matériel date de la construction du collège secondaire en 1985.

Les élèves pourront bénéficier de ce matériel dès la rentrée prochaine.

Personnel : Monsieur Simon Chopard a pris ses fonctions depuis le 1^{er} Juin. Pendant un mois, Monsieur Daniel Carrard travaillera avec lui de façon à assurer la meilleure des transitions possible. La Municipalité remercie Monsieur Carrard pour son engagement pendant 18 ans, au service de notre population et de son bien-être. Il a toujours fait preuve de disponibilité et de professionnalisme. Pendant toute ces années, hormis les magnifiques fleurs que tout le monde peut voir, il y a également une face cachée de son travail. En hiver quand le gel menace Daniel se levait chaque matin à l'aube pour évaluer la nécessité de saler ou de déneiger. Pour cette partie de son travail nous le remercions sincèrement. Nous avons engagé un étudiant pour seconder, pendant 3 semaines, Monsieur Batista pour les grands nettoyages des bâtiments de cet été.

M. Olivier Berthoud

Finances : Le Conseil communal a accepté en décembre 2016 la signature d'un avenant à la convention prévoyant une répartition des impôts des entreprises sises sur le site en Faraz entre les communes de Mex, Villars-ste-Croix et Vufflens-la-Ville. La première application de cet avenant concerne, comme indiqué au Conseil communal, la Société OI, locataire de Bobst SA. A la suite d'un entretien à l'ACI, relatif aux perspectives d'encaissement au titre des personnes morales dès 2019, date d'entrée en vigueur des modifications de la loi fiscale cantonale, il est apparu que le Canton applique certes la Convention de 1973 à Bobst Mex SA, mais ne l'avait pas appliqué à la nouvelle entité Bobst Group SA. La Municipalité de Mex a pris note de cette situation et a appliqué l'avenant de 2016. Il en résultera pour 2016 et 2017, un encaissement de CHF 38'092.55.

M. Eric Maeder

SDIS Région Venoge : Depuis le 1^{er} janvier 2018, le lieutenant Ludovic Isoz de Moiry a été engagé par le SDIS pour le poste de responsable technique à 50%. Il s'occupe des dossiers de mise à l'enquête et des plans d'intervention.

Jubilés : Une délégation municipale s'est rendue auprès des personnes suivantes : M. Rémy Lassueur qui a fêté ses 90 ans ; Mme et M. Claire Lise et Jean Villard, Madame et Monsieur Colette et Eric

Schmidt qui eux ont fêté leurs noces de diamant 60 ans de mariage ; Mme et M. Betty et Guiseppe Giorgianni, qui eut ont fêté leur noce d'or 50 ans de mariage. Comme le veut la tradition, ils ont tous reçu un cadeau et les meilleurs vœux des autorités.

Pétition : Le 17 avril, nous avons reçu M. de Maignac. Ce jour-là, il a déposé officiellement sa pétition « NO Transit», laquelle a été transmise à la Direction générale de la mobilité et des routes ((DGMR). Le 16 mai, la DGMR se prononçait négativement sur la restriction de circulation demandée par la pétition. Il convient de rappeler le principe essentiel selon lequel les routes sont publiques et donc ouvertes à un cercle indéterminé d'usagers.

Véhicule : En 2002, nous avons acheté un tracteur tondeuse dont le remplacement était prévu au budget 2018. Il a été changé par un nouveau tracteur Kubota équipé de feux de signalisation, homologués par le service des autos, permettant à notre employé de se déplacer sur la route en toute sécurité. Nous avons un dépassement de Fr. 4'000.- par rapport au budget en ce qui concerne l'équipement routier.

Patrouilleurs scolaires : Depuis la mise en place des patrouilleurs scolaires avril 2015, 18 personnes ont été formées. Il reste 6 patrouilleuses actives. En cas de maladie de la titulaire, nous avons beaucoup de difficultés à la remplacer toutes les tranches horaires. Après plusieurs annonces dans les journaux et le BIOV, personne ne s'intéresse à cette fonction.

Route : Le 21 mars, le responsable de la sécurité de l'entreprise Bobst nous a signalé des dégâts sur un panneau de signalisation sur la route de Faraz. Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie. A ce jour, le fautif n'est pas connu.

Contrôles vitesse 2018 zone 30 Km/h						
Emplacement du radar	Date	Valeurs	Estimation Véhicules	Vd [km/h]	Vmax [km/h]	V85 [km/h]
Grand-Rue 42 (garage) direct. Cuvillard (masqué)	30 mai au 6 juin 18	28236	5895	28	55	33
Rte de Bovon école direct. Cuvillard (masqué)	11 mai au 18 mai 18	30854	6637	26	65	33

M. Michel Gruaz

Domaine de l'eau : Nous avons déploré une fuite sur une conduite privée. Elle a été rapidement repérée et la réparation a été réalisée. Nous avons remplacé 300 compteurs d'eau par des compteurs iPerl de nouvelle génération. La Municipalité remercie tous les abonnés pour la très grande discipline dont ils ont fait preuve. Les personnes étaient présentes à la date convenue ou avaient fait confiance, qui à un voisin, qui aux autorités ou au concessionnaire. Nous n'avons eu qu'un strict minimum de cas spéciaux à gérer. La Municipalité est particulièrement reconnaissante et même fière de la parfaite collaboration des habitants de notre commune. La semaine prochaine nous procéderons au remplacement des grands compteurs soit ceux de 10 PPE et de trois bâtiments communaux. Dans son rapport sur le préavis n° 2 / 2018, inhérent au remplacement des compteurs, la commission encourageait la Municipalité à poursuivre ses discussions avec les communes voisines, équipées ou devant s'équiper de compteurs d'eau avec relevé à distance, dans le but d'étudier les opportunités de mutualiser le matériel de relevé à distance. Nous pouvons vous annoncer que ce matériel, d'un coût de Fr 6'000.-, sera acquis en commun par les trois communes de l'EIEVMV. Cette acquisition sera financée par l'entente.

Domaine forêt : Après 30 ans de bons et loyaux services de notre refuge, des travaux de remise en état devenaient nécessaires. Ils ont été réalisés au début du printemps. Le refuge a subi un sérieux décapage, appelé aérogommage, procédé semblable à un sablage mais avec un granulé spécial sans silice. Ce nettoyage nous a permis de découvrir la présence de cirons sur quelques parois. Un traitement contre les insectes xylophages devenait dès lors indispensable, même si son coût n'était pas prévu au budget. Plus de 400 injecteurs ont été implantés dans les chevrons touchés et les surfaces concernées ont été traitées. Le refuge a ensuite été imprégné, puis a reçu deux couches de lasure chêne foncé. Le plancher intérieur a aussi été poncé et ré-imprégné, il est come stratifié. Par cette remise en état nous devrions avoir prolongé l'existence de notre refuge de bien des années. Quant à

la manifestation de samedi dernier, pour marquer les 30 ans et inaugurer les travaux de réfection, elle s'est déroulée dans d'excellentes conditions climatiques. La Municipalité a eu la grande satisfaction et surprise aussi d'accueillir cent personnes qui manifestement n'ont pas boudé leur plaisir à passer une journée conviviale et festive. Un moment de partage et de rencontre bienvenu pour notre village, à l'instar de ce que nous vivons lors du marché villageois par exemple. Un concours de pétanque, parfaitement organisé par le conseiller Michel Equey, que nous remercions une fois encore, a animé la journée. Deux accordéonistes ont aussi apporté une petite touche musicale sympathique. Un panneau indiquant le nom de notre refuge, sculpté par Pascal Berchier, a été apposé sur celui-ci. Si toute la muni et nos employés ont collaboré à la réussite de cette petite fête, relevons que pour ce qui fut le clou de l'organisation, c'est-à-dire l'apéritif, le repas, les desserts et boissons, le municipal Eric Maeder a géré la situation avec une maîtrise jamais prise en défaut. Nous le remercions pour son grand engagement.

M. Olivier Duperrut

Déchets : Le coup de balai a été organisé cette année le 24 mars 2018, date proposée par Valorsa. Une équipe de 35 bénévoles, armée de courage, humour, gants, bottes, sacs poubelles et gilet de sécurité se sont retrouvés le samedi matin dans le parking de la grande salle. A noter que le soleil était également au rendez-vous ! L'action du coup de balai : rassembler le maximum de personnes autour de la thématique des déchets et en prendre conscience. Les objectifs du coup de balai : nettoyer différents lieux de vie communs tout en sensibilisant la population à la problématique de l'abandon des déchets dans les espaces publics. Le résultat de la journée : 4 groupes ont pu être formés avec des itinéraires différents soit à travers le village, les chemins communaux, la zone industrielle de la Plaine et le long de la Venoge. Les trésors de la journée : des pneus, des frigos, un coffre-fort, des bouteilles de PET, des canettes et déchets en tous genres. Bref, toutes sortes de détritiques qui n'ont rien à faire dans la nature. Par la suite, nous nous sommes tous retrouvés au refuge pour partager le verre de l'amitié et manger des grillades, accompagnées de salades. Ce moment de partage nous a permis de passer un moment convivial fort apprécié. Un grand merci aux personnes qui ont participé et accordé leur samedi à ce coup de balai 2018 et ainsi contribué au nettoyage de notre village. BRAVO à toutes et tous pour votre efficacité et à l'année prochaine encore plus nombreux !

Bâtiments / Salle de sport : Pendant les vacances scolaires, l'entreprise de maçonnerie Jacky Laurent SA, effectuera des travaux à la salle de sport. En effet, un mur sera monté sous le couvert pour séparer l'entrée de la salle de sport et l'appartement du concierge Cela permettra de garantir un peu plus d'intimité à M. Nelso Batista et sa famille.

6. PRÉAVIS MUNICIPAL NO 3/2018 : « RAPPORT DE GESTION 2017 »

Préavis du Conseil communal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad hoc.

L'ensemble des données écrites a été adressé à tous les conseillers (rapport de gestion, rapport de la commission de gestion, réponses de la Municipalité aux questions de la commission de gestion).

Rapport de la Commission

Le rapport de la commission permanente de gestion (annexe 3) formée de M. René Parrat (Président), MM Sébastien Fabre, Yves Trottet, Pascal Berchier et Samuel Berthoud a été remis à l'ensemble des conseillers, il n'est pas lu.

Discussions

Une première discussion par dicastère est ouverte, et notamment sur les différentes observations adressées aux Conseillers municipaux et qui ont fait l'objet d'une réponse écrite transmise par courriel à tous les conseillers.

Il est préalablement rappelé les dispositions de l'article 102 du règlement du Conseil Communal :

- « *s'il y a discussion, le conseil se prononce sur le maintien de tout ou partie de l'observation, mais sans pouvoir la modifier* ».
- « *les réponses de la Municipalité au sujet desquelles la discussion n'est pas demandée sont considérés comme admis par le conseil* ».

Mme M. Nicollerat : En page 8 du rapport de la commission figurent des points de suspension en fin d'un commentaire, qui sont jugés gênant : ce n'est pas au lecteur du rapport d'interpréter ce que pense la commission.

M. J-C Stucky : Observation 12/17 – CCU (commission consultative d'urbanisme), page 14 du rapport de commission : Dans sa réponse, qu'entend la Municipalité par « dans la mesure du possible » ? et la CCU a-t-elle un droit de réserve ?

M. O. Duperrut, Conseiller municipal : Nous faisons appel à la CCU en particulier dans le cadre de la rénovation d'un vieux bâtiment. La démarche est 'consultative' pour la Municipalité.

La discussion n'étant plus demandée, le Président, M. S. Jaquier soumet au vote la réponse à la seule question pour laquelle la discussion a été demandée.

La réponses de la Municipalité à l'observation 12/17 –CCU de la commission de gestion a été acceptée à une très large majorité, moins deux abstentions. Les autres réponses de la Municipalité au sujet desquelles la discussion n'a été pas demandée sont considérés comme admises.

Le Président, M. S. Jaquier, a ensuite ouvert une discussion générale sur le rapport de gestion 2017.

Mme M. Nicollerat : Dans les conclusions du rapport de la commission (bas de page 14), le dernier alinéa interpelle. La commission est-elle unanime au sujet de ce rapport ou les avis divergent-ils ?

M. R. Parrat, Président de la commission : Ce rapport a été établi collégalement, d'entente avec tous les membres de la commission.

M. S. Fabre : Dans ses discussions les membres de la commission ne partageaient pas toujours les mêmes avis. Lors de la rédaction finale du rapport, nous avons tous trouvé un accord commun.

Adoption du préavis

La discussion n'étant plus demandée, le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal, qui.

- **Vu le préavis municipal 3/2018 du 26 mars 2018**
- **Ouï le rapport de la commission permanente de gestion chargée d'étudier cet objet**
- **Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour**

DECIDE

à la très large majorité moins une abstention

- 1. d'approuver le rapport de gestion de l'exercice 2017**
- 2. d'en donner décharge à la Municipalité.**

7. PREAVIS N° 4-2018 : « Comptes 2017 »

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad 'hoc. L'ensemble des données écrites a été adressé à tous les conseillers

Rapport de la Commission

Le rapport de la commission permanente de gestion formée de M. René Parrat (Président), MM Sébastien Fabre, Yves Trottet, Pascal Berchier et Samuel Berthoud a été remis à l'ensemble des conseillers, il n'est pas lu.

Discussions

La discussion est d'abord ouverte sur les comptes 2017. La parole n'est pas demandée.

La discussion est ensuite ouverte sur l'observation adressée aux Conseillers municipaux et qui a fait l'objet d'une réponse écrite transmise par courriel à tous les conseillers.

La discussion n'est pas demandée, la réponse de la Municipalité est donc considérée comme admise.

Adoption du préavis

Après la clôture des débats, le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

- **Vu le préavis municipal 4/2018 du 23 avril 2018**
- **Ouï le rapport de la commission permanente de gestion chargée d'étudier cet objet**
- **Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour**

DECIDE

à la très large majorité, moins une abstention

- 1. D'approuver l'attribution de l'excédent de revenus de CHF 28'485.66 au capital qui s'élève après cette opération à CHF 228'498.99 ;**
- 2. D'accepter les comptes communaux pour 2017, la clôture du compte de fonctionnement et le bilan au 31 décembre 2017 tels que présentés ;**
- 3. De donner décharge à la Municipalité et à la bourse communale pour la gestion et les comptes 2017.**

8. PRÉAVIS N° 5-2018 CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR L'ACHAT DE DÉCORATIONS DE NOËL DANS LES RUES DE L'ANCIEN VILLAGE

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad 'hoc.

Propos préalables de la Municipalité

Mme Ingrid Rossel, Syndique : C'est la première fois, en vingt ans, que la Municipalité dépose un préavis concernant la décoration du village et qui ne répond pas à un véritable besoin. Cette demande fait suite à la remarque de plusieurs citoyens qui auraient souhaité que notre village soit davantage décoré durant la période de l'Avent.

M. Eric Maeder, Conseiller municipal présente le choix des décors.

Rapport de la Commission

Le rapport de la commission formée de Mme Anne Pichard (Présidente), Mme Diana Duperrut et M. Guillaume de Buren a été lu par la Présidente, Mme Anne Pichard. La commission propose à l'unanimité de rejeter le préavis et il figure en annexe du procès-verbal (3).

M. Olivier Berthoud, Conseiller municipal : Si l'Assemblée suit les conclusions de la commission, de fait, les CHF 4'500.- de frais annuels prévus au budget de fonctionnement seront également refuser.

Discussion

Mme M. Verly : Si on réalise toutes ces installations électriques, seront-elles aussi utilisables en dehors de la période de Noël ? à savoir utilisable pour d'autres manifestations par exemple ?

M. Eric Maeder, Conseiller municipal : En premier lieu, côté équipement, il faut prévoir l'installation d'une prise fixe par luminaire fonctionnant avec une cellule crépusculaire. L'alimentation ne fonctionne en principe que le soir. Si le préavis est accepté, nous demanderons 2 à 3 devis différents.

M. S.Fabre : De jour, on pourrait masquer la cellule pour activer l'alimentation.

M. R. Parrat : Remercie la commission pour son analyse élaborée. Il rappelle que selon l'art. 39, alinéa 1 du règlement, le budget demandé aurait dû être examiné par la commission des finances et que celle-ci aurait dû également statuer.

M. H. Bandini : Je salue et respecte l'intervention de M. R. Parrat. Toutefois – et compte tenu du montant que cela engagerait - cela ne me paraît pas nécessaire de consulter la commission des finances.

M. S. Jaquier, Président : Formellement, la remarque de M. R. Parrat est correcte. Nous aurions dû consulter la commission des finances. La décision pourrait être reportée à la prochaine séance en octobre, si le Conseil le souhaite.

M. Eric Maeder, Conseiller municipal : Si le préavis est renvoyé à la séance du Conseil communal d'octobre, ce sera déjà trop tard pour cet hiver.

M. M. Equey : Ce n'est pas aux contribuables de payer le prix de telles installations, à l'heure où on en est à l'économie d'énergie. Je qualifie cela de pollution lumineuse. alors que l'on tente plutôt et je n'accepte pas ce préavis.

M. G. de Buren : La pollution lumineuse est effectivement réglementée, notamment par de une jurisprudence du Tribunal Fédéral, qui a interdit à des privés éclairages festifs qui dérangent des voisins. Cela ne semble pas être le même cas qui nous préoccupe.

M. S. Jaquier, Président : Propose à l'Assemblée de se prononcer, si oui ou non, elle accepte de se prononcer sur ce préavis, même sans rapport de la commission des finances. **L'Assemblée accepte la proposition du Président à la large majorité, moins un non et une abstention.**

Adoption du préavis

Le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

- **Vu le préavis municipal 5/2018 du 14 mai 2018**
- **Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet**
- **Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour**

DECIDE

(par 5 oui, 22 non et 8 abstentions)

1. D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire au budget de fonctionnement d'un montant de CHF 42'000.- ;
2. De financer ces décorations par la trésorerie courante ;
3. D'amortir immédiatement la dépense de CHF 42'000.- par prélèvement sur le fonds « affaires culturelles – 9281.02 » ;
4. D'accepter la prise en charge des frais annuels de CHF 4'500.- par le budget de fonctionnement dès l'exercice 2019.

Suivant les conclusions du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal 5-2018, l'Assemblée, a refusé à une très large majorité ledit préavis.

9. ELECTIONS REGLEMENTAIRES (BUREAU, COMMISSIONS PERMANENTE ET ASSOCIATIONS)

9.1 Election du Président du Conseil communal

Il a été procédé à l'élection du Président du Conseil communal pour l'année 2018-2019. M. Sébastien Jaquier, Président sortant, accepte de poursuivre son mandat pour un an.

M. Sébastien Jaquier étant le seul candidat, l'élection est opérée tacitement par acclamation, sous la présidence de M. Hervé Bandini, 1^{er} Vice-Président.

A été élu Président du Conseil communal, par acclamation: **M. Sébastien Jaquier**

9.2 Election du 1^{er} Vice-Président du Conseil communal pour 2018-2019

M. Sébastien Jaquier, Président, informe l'assemblée que M. Hervé Bandini, 1^{er} Vice-Président en place, accepte de poursuivre son mandat.

M. Hervé Bandini étant le seul candidat, l'élection est opérée tacitement par acclamation.

A été élu 1^{er} vice-président, par acclamation: **M. Hervé Bandini.**

9.3 Election du 2^{ème} Vice-Président du Conseil communal pour 2018-2019

M. Sébastien Jaquier, Président, informe l'assemblée que M. Sven Rieser, 2^{ème} Vice-Président en place, accepte de poursuivre son mandat.

M. Sven Rieser étant le seul candidat, l'élection est opérée tacitement par acclamation.

A été élu 2^{ème} Vice-Président, par acclamation: **M. Sven Rieser.**

9.4. Election des scrutateurs et des scrutateurs suppléants pour 2018-2019

M. Jean-Marc Lüscher et M. Roberto Baldicchi acceptent de poursuivre leur mandat de scrutateurs pour un an et sont élus par acclamation.

M Lionel Pichard, et Mme Diana Duperrut acceptent de poursuivre leur mandat de vice-scrutateurs pour un an et sont élus par acclamation.

9.5. Election de la commission de gestion pour 2018-2019

M. René Parrat, Président sortant, cède son poste à M. Sébastien Fabre. Mme Caroline Sennwald accepte d'intégrer la commission permanente de gestion ; celle-ci est élue par acclamation.

LA COMMISSION DE GESTION 2018-2019 est ainsi formée de :

- Sébastien FABRE, Président
- Yves TROTTE
- Pascal BERCHIER
- Samuel BERTHOUD
- Caroline SENNWALD

9.6. Election de la commission permanente des finances pour 2018-2019

M. Alain Vienet, Président sortant cède son poste à Mme Nadine Frossard Goy. Après plusieurs propositions spontanées mais infructueuses de l'Assemblée, Mme Cynthia Fivaz accepte d'intégrer la commission permanente des finances ; celle-ci est élue par acclamation.

LA COMMISSION DES FINANCES 2018-2019 est ainsi formée de :

- Nadine FROSSARD GOY, Présidente
- Nicolas PITTET
- Quentin RIVA
- Fanny FALCONNET
- Cynthia FIVAZ

Commission ASICoPe

Mme Stéphanie Goldstein a souhaité se retirer de la commission ASICoPe ; Mme Stéphanie Reda, faisant déjà partie de la commission ASIVENOGE, a également souhaité se retirer de la commission ASICoPe. De fait, deux nouveaux membres ont été élus par acclamation:

- Mme Diana Duperrut, membre
- Mme Martine Nicollerat, suppléante

10. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. R. Lambelet : Par le biais de la FAO nous avons été informé qu'une nouvelle loi fiscale allait entrer en vigueur. Quel impact aura-t-elle sur Vufflens-la-Ville ?

M. Olivier Berthoud, Conseiller municipal : Cette nouvelle loi fiscale aura un impact certain sur les finances de la commune, mais pour l'heure difficile à évaluer. Il s'agit de prendre en compte les autres paramètres : évolution des autres recettes fiscales et autres dépenses, investissements, etc. Les réflexions sont en cours, mais on s'achemine vers une hausse d'impôt à terme. C'est pourquoi je propose à la commission des finances d'agender une séance le 27 août 2018, afin de faire un état des lieux sur la réforme de cette nouvelle loi fiscale et des impacts sur notre commune, notamment au travers de l'outil de simulation financière développé pour la Commune.

M. Eric Maeder, Conseiller municipal : Nous venons de l'apprendre aujourd'hui : les travaux pour la création de l'Espace Café débutent lundi 25 juin 2018.

CLÔTURE

La parole n'étant plus demandée, le Président, M. Sébastien Jaquier, a clos la séance en remerciant l'Assemblée de sa confiance et de sa bonne collaboration tout au long des séances et de l'année.

La séance a été levée à 21 H 45

POINTS EN SUSPENS

Les points à traiter prochainement

Date	N° du Conseil / source	Sujet	Réponse attendue de ...	Echéance
		Municipalité	Au plus tard le

- Annexes :
- 1) Une lettre de M. Mario Ferrari, Conseiller communal et concernant la circulation au Cuvillard
 - 2) Réponse écrite de la Gendarmerie, M. Michel Chassot, en réponse aux questions relatives à la circulation du Cuvillard
 - 3) Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 05/2018 CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR L'ACHAT DE DÉCORATIONS DE NOËL DANS LES RUES DE L'ANCIEN VILLAGE